

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 324 (2ème Rect)

présenté par

M. Gosselin, Mme Petex-Levet, M. Brigand, Mme Bonnivard, M. Bazin, Mme Corneloup,  
M. Kamardine, M. Hetzel et Mme Périgault

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer les alinéas 21 à 24.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'obligation spéciale du sursis probatoire de s'abstenir d'utiliser un compte d'accès à certains services en ligne lorsque l'infraction a été commise en ligne. En effet, le champ de cette interdiction est particulièrement large et présente par conséquent de forts risques d'inconstitutionnalité.